

DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
CCAS CORNEILLA DE LA RIVIERE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 12 AVRIL 2022

Conseillers en exercice : 11

Conseillers Présents : 09

Procurations : 01

Convocation : 5 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril à dix-huit heures et trente minutes, le Comité du CCAS régulièrement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur René LAVILLE, Président.

Présents : Mme BATAILLE Anne, Mme BALANGER Murielle, Mme CAMPOY Marina, Mme EL HOUR Hayat, M. LAVILLE René, Mme PAJOT Christine, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne et Mme SOLA Sylvie.

Absents : Mme DA COSTA Noria.

Procuration(s) : Mme BERGES Danielle donne procuration à Mme BATAILLE Anne.

Murielle BALANGER a été nommée secrétaire de séance.

003 / 2022 OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2021

Monsieur le Président informe les membres du Conseil d'Administration présents que le compte administratif 2021 du CCAS fait apparaître un **excédent en Fonctionnement de 9 060,85 €**.

Il demande aux membres du comité du CCAS de bien vouloir affecter ce résultat.

Le Comité du CCAS, après en avoir débattu à l'**UNANIMITE**,

DECIDE

- **D'AFFECTER la somme de 9 060,85 € en fonctionnement.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

A Corneilla la Rivièr,
Le 13 avril 2022,

Le Président
René LAVILLE

Accusé de réception en préfecture
066-216600585-20220412-032022C-DE
Date de télétransmission : 21/04/2022
Date de réception préfecture : 21/04/2022

